



Assemblée générale

2 février 2022
Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction
des menaces spatiales au moyen de normes, de règles
et de principes de comportement responsable**
Genève, 7 et 9 février 2022
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du (de la) Président(e).
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable :
 - a) Inventaire des cadres juridiques internationaux et des autres cadres normatifs concernant les menaces liées aux comportements des États vis-à-vis de l'espace ;
 - b) Examen des menaces que les États font ou feront peser sur les moyens spatiaux, ainsi que des mesures, des activités et des omissions qui pourraient être jugées irresponsables ;
 - c) Élaboration de recommandations au sujet d'éventuelles normes, règles et principes de comportement responsable à l'égard des menaces que les États font peser sur les moyens spatiaux, y compris, le cas échéant, sur la manière dont ils pourraient contribuer à négocier des instruments juridiquement contraignants, notamment pour ce qui est de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.
6. Rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.
7. Questions diverses.

